



DECIMA FORMATION

DURÉE	32 heures, soit 4,5 jours
FORMATEURS	Formateur habilité
MOTS CLÉS	PRÉVENTION / SECOURS / DOMICILE
TYPE	INTER / INTRA (calendrier à votre convenance)
TARIF	Nous consulter

APS ASD

Acteur Prévention Secours – Aide et Soins à Domicile

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Participer à l'amélioration des conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
- Participer au confort (qualité de l'aide et des soins) et à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.

Cette formation implique le cas échéant un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

PUBLIC CONCERNÉ ET EFFECTIF

Cette formation est accessible à tous les salariés du secteur des services à la personne, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent travailler dans ces secteurs* / minimum 4 à 10 participants maximum

* Vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin que nous organisions au mieux votre accueil et la formation.

PRÉ REQUIS

Aucun

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaître le rôle de l'intervenant à domicile en tant qu'acteur de la prévention sur son lieu de travail :

- Identifier des situations dangereuses, le contexte relationnel
- Analyser les situations professionnelles à risque liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Agir et réagir face à une situation de travail à risque
- Informer
- Connaître la réglementation
- Connaître les techniques de manutention des personnes malades, handicapées ou âgées dépendantes
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Analyse des pratiques / Études de cas / Mise en pratique

Apport théorique

Il s'agit d'une **formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS** (référentiel national).

Elle se déroule en 3 étapes :

- L'analyse des pratiques
- L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences : Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets.
- Les épreuves de certification : L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation.

ÉVALUATION

Evaluation / Tests pédagogiques

Réalisation d'une enquête de satisfaction permettant de mesurer pour chacun des stagiaires l'atteinte des objectifs et la possibilité d'appliquer les savoirs et les savoirs faire transmis en situation réelle.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le certificat sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Il détient de fait le certificat « SST » et « PRAP IBC »